

Conseil municipal du 12 juillet 2018

Délégation de signature

Suite à l'adhésion de la commune au service instructeur des dossiers d'urbanisme de l'agglomération, délégation de signature est donnée à deux personnes de ce service pour les majorations de délais et les courriers d'incomplétude.

Zone de la Prade Enfouissement haute tension et éclairage public.

Pour la dissimulation de la ligne HTA, le syndicat départemental d'énergies prévoit une dépense de 12 638.90 € dont il prend 50 % à sa charge.

Pour l'éclairage public, il est prévu 8 lampadaires pour un coût de 22 182 €, le syndicat prenant à sa charge 45 % du montant de la dépense.

La somme de 18 519 € restant à la charge de la commune est prévue dans le budget prévisionnel de la zone commerciale de la Prade.

Adhésion CIPRO 43.

Le Comité d'expansion économique de la Haute-Loire a modifié ses statuts. Il est devenu CIPRO 43 « Comité pour l'Insertion **PRO**fessionnelle de la Haute-Loire ».

Le conseil décide d'adhérer à cette nouvelle structure en maintenant sa cotisation à 20 € par an.

Pont SNCF de La Valette.

L'état de vétusté avancée du pont de la Valette interdit désormais tout trafic. Ce pont permet de relier l'exploitation agricole de M. Sigaud à son domicile. Sa remise en état complète nécessiterait des travaux estimés à 250 000 €, le financement de ce projet ne peut être financé.

Le maire expose au conseil qu'une convention sera mise en place entre la mairie et SNCF Réseaux pour la prise en charge par SNCF Réseaux du coût de la démolition de l'ouvrage existant, la fabrication et la pose d'une passerelle pour vélos et piétons ainsi que l'aménagement et le goudronnage du chemin d'accès au bâtiment d'exploitation. En contrepartie, la responsabilité du nouvel ouvrage ainsi que son entretien seront pris en charge par la commune.

Le conseil donne son accord pour la solution proposé par SNCF Réseaux.

Acquisition de terrain quartier du Haut-Solier.

Le maire rappelle au conseil qu'il paraissait souhaitable d'acquérir des terrains pouvant se proposer à la vente dans le secteur du Haut-Solier afin d'y créer des places de stationnement pour le pôle santé, la résidence du Haut-Solier et les riverains. En effet, suite à l'aménagement en cours il est prévu d'interdire tout stationnement abusif sur les voies et trottoirs.

M. Daniel Boyer de Bellevue-la-Montagne est vendeur d'une parcelle d'une surface totale de 659 m² dont 75 m² sont en indivision avec M. Antoine Vebret.

Le conseil donne son accord pour cette acquisition, fixe le prix à 17 € le m², ce terrain étant situé en zone constructible, désigne l'office notarial Olivier Bonnichon et Jean-Baptiste Grousseau pour établir les promesses de vente et les actes.

Recensement 2019. Désignation d'un coordonnateur.

Le recensement de la population de la commune de Saint-Paulien aura lieu du 17 janvier au 16 février 2019. Le conseil désigne M. Roger Maurin, adjoint au maire, comme coordonnateur communal auprès de l'INSEE. Il désigne Mme Brigitte Dussaud comme coordonnatrice suppléant.

Avance de trésorerie au profit de l'association AGIC, gestionnaire de la cantine.

La communauté d'agglomération du Puy-en-Velay a mis en place un service internet permettant aux collectivités du territoire de disposer d'un site unique de vente en ligne de leurs prestations. L'association AGIC a décidé d'adhérer pour la vente des tickets de cantine via un module de paiement par carte bancaire. Un module de paiement différé sur facture est prévu pour les personnes qui ne peuvent utiliser de carte bancaire.

Ces dispositions entraînent des difficultés de trésorerie pour l'association qui a dû faire appel au Crédit agricole Loire-Haute-Loire pour une avance de trésorerie de 10 000 € au taux de 1% sur une durée limitée pouvant aller jusqu'à 12 mois.

Après avoir pris connaissance des bilans financiers de l'association, le conseil donne son accord pour garantir à hauteur de 100% la ligne de trésorerie court terme qui sera ouverte par l'AGIC auprès du CA Loire Haute-Loire.

Travaux éclairage public Chassaleuil.

Suite à la construction d'un bâtiment agricole, des travaux de renforcement du réseau s'avèrent nécessaires. Le syndicat départemental d'énergies financera ce renforcement mais la suppression de supports dans cette zone contraint la commune à participer au financement de travaux d'éclairage public et de télécom.

Le syndicat est maître d'ouvrage et prendra à sa charge la réalisation de ces travaux en sollicitant la participation de la commune.

Le conseil approuve l'avant projet élaboré par le syndicat et fixe la participation de la commune à la somme de 4352.12 € pour l'éclairage public (55 % de la dépense 7912.94 €) et 8 810.84 € pour la partie télécom (14982.84 – 771.5 m x 8).

Chapelle de Chassaleuil.

La chapelle a été transférée à la commune par arrêté préfectoral. Après consultation de l'architecte des Bâtiments de France, le maire propose de lancer la consultation auprès d'artisans spécialisés pour les travaux les plus urgents : maçonnerie extérieure, couverture, cloche. Le conseil donne un avis favorable et souhaite que soit fait appel à la Fondation du Patrimoine et à tous organismes susceptibles d'apporter des subventions.

Un inventaire des objets mobiliers présents dans la chapelle sera réalisé en septembre par la conservation départementale des antiquités et objets d'art de la Haute-Loire.

Aménagement RD 13.

Le conseil prend acte du projet d'aménagement par les services du département de la RD 13 sur 500 m à la sortie de Saint-Paulien de part et d'autre du pont de Bourbouilloux.

Fête mondiale du jeu.

Le maire informe le conseil du bilan de la fête mondiale du jeu qui a eu lieu cette année sur la commune de Saint-Paulien, en partenariat avec les services de l'Agglomération du Puy-en-Velay. Plus de 80 bénévoles se sont portés volontaires pour encadrer cette journée, 23 stands étaient proposés et le beau temps fut de la partie. Après avoir pris connaissance du bilan financier, le conseil donne pouvoir au maire en vue de solliciter les demandes de financement prévu.

Concession Parc de Saint-Paulien.

Après que les conseillers aient pris connaissance des nouveaux éléments du dossier, le maire met au vote le principe de donner en délégation de service public en vue du financement, de la réhabilitation, du développement et de l'exploitation du parc de St Paulien à la société Sogeval et ses filiales dont le siège se situe à Clermont Ferrand.

A l'unanimité, le conseil adopte l'offre de la société Sogeval et donne tous pouvoirs au maire à l'effet de préparer le cahier des charges définitif suivant les observations formulées par la commission communale de délégation ou que la plupart des observations faites par la société Sogeval, pouvoir lui est donné pour signer le contrat entre la commune « déléguant » et la société Sogeval « délégataire ».

Travaux d'éclairage public Quartier du Haut-Solier.

Le maire rappelle au conseil la délibération du 18 novembre 2016 entérinant les travaux d'éclairage public sur le secteur du Haut Solier. Le type de lampes proposées n'étant pas le même que dans les autres rues du bourg, il convient de rectifier cette décision.

Un nouveau projet ces travaux a donc été réalisé par le Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire. Il s'élève à la somme de 23 005.47 € qui appelle une participation de la commune de 55 % soit 12 653.01 €.

Le conseil annule la délibération du 18 novembre 2016 et approuve le projet modificatif des travaux d'éclairage public.

Convention SPA. Mission de stérilisation de chats.

Suite à des doléances concernant la divagation de chats plusieurs courriers ont été adressés notamment à la SPA. Celle-ci serait favorable à prêter son concours par la régularisation d'une convention arrêtant les modalités de financement et d'intervention

Après avoir délibéré, le conseil municipal donne tous pouvoirs au maire à l'effet de négocier avec les services de la SPA de Haute Loire et signer une convention pour une année d'expérience, la commune prenant en charge les interventions occasionnées par les soins du vétérinaire sur chaque animal capturé sur la base du tarif associatif de la SPA proposé par les cliniques vétérinaires conventionnées.

Aménagement quartier des Pas Perdus.

Compte tenu de la complexité de ce projet qui comprend la déconstruction des immeubles, les études préliminaires de préservation des remparts et du chemin de ronde, et après plusieurs réunions avec les services des Bâtiments de France, la levée des réserves lors des fouilles archéologiques, le dépôt du permis d'aménagement du quartier en accord avec le

Service départemental de l'architecture, le cabinet Bemo Urba peut enfin finaliser et chiffrer définitivement le projet d'aménagement de ce dossier.

Un courrier de la Région AURA nous a informés de l'éligibilité des dépenses de cette opération qui doit être présentée à la commission permanente de septembre en vue de l'obtention d'une aide de 120 000 €.

Le conseil approuve le projet détaillé des travaux et le lancement de dossier de consultation des entreprises avant la fin de l'année. Il donne pouvoir au maire en vue de réactualiser le dossier de subvention à la Région suivant le plan de financement suivant :

Soutien à l'investissement public local	117 278.00
Intervention régionale AURA en faveur des centres bourgs	120 000.00
Budget général communal	416 958.85
Budget Eau/assainissement	57 039.00
Total	711 275.85